

Suzanne Clavette. *Gérard Dion : artisan de la Révolution tranquille*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008, 648 p.

Jacques Rouillard

Volume 11, Number 1, Fall 2010

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1023347ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1023347ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1492-8647 (print)

1927-9299 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Rouillard, J. (2010). Review of [Suzanne Clavette. *Gérard Dion : artisan de la Révolution tranquille*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008, 648 p.] *Mens*, 11(1), 132–136. <https://doi.org/10.7202/1023347ar>

soit une société qui souhaite l'épanouissement des Canadiens français dans tous les secteurs de la société canadienne. Il faut aussi mentionner que l'ouvrage de Robillard se veut une apologie de l'Ordre. L'auteure soutient que le rôle de cette société secrète a été crucial et nécessaire à la survie des minorités françaises et à l'avancement des Canadiens français au pays, ainsi que le montrent ses nombreuses réalisations. Même si l'approche chronologique de Robillard permet au lecteur de suivre le parcours de l'Ordre, il reste qu'une approche thématique aurait pu donner davantage de poids à sa démonstration, compte tenu du fait que les campagnes de la société secrète en faveur de la langue française et du redressement économique, de même que ses nombreuses réalisations dans ces domaines, par exemple, reviennent d'un chapitre à l'autre. De plus, l'absence d'un index ne permet pas au lecteur de repérer rapidement l'information dans un ouvrage qui comporte plusieurs mentions de personnes, d'événements et d'enjeux. Malgré ceci, l'ouvrage de Robillard demeure une excellente contribution à l'histoire du Canada français et à l'histoire intellectuelle. Il jette en outre les principales bases de futures recherches approfondies sur les différents aspects de l'Ordre de Jacques-Cartier.

— Geneviève Richer
Département d'histoire
Université d'Ottawa

Suzanne Clavette. *Gérard Dion : artisan de la Révolution tranquille*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008, 648 p.

Suzanne Clavette nous livre un autre volume touchant de près le syndicalisme québécois, soit une biographie de l'abbé Gérard Dion, professeur et directeur du Département des relations industrielles de l'Université Laval pendant de nombreuses années. Il a été une

personnalité dérangeante dans les années 1950 et influente au début des années 1960. L'auteure a obtenu une bourse du Fonds Gérard-Dion pour compléter cette biographie qui compte près de 650 pages et qui ne porte que sur une portion de la vie de l'abbé Dion, la plus importante cependant, celle qui va de 1912 à 1966. Trois chapitres du volume sont de la plume de collaborateurs, l'un sur la déconfessionnalisation de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) d'Hélène Bois, les deux autres de Jean-Paul Rouleau et de Gilles Routhier sur l'abbé Dion comme prêtre et catholique engagé.

Comme le titre du volume l'indique, l'abbé Dion a été un artisan de la Révolution tranquille en ce sens qu'après la Seconde Guerre mondiale, il est parmi les intellectuels qui rejettent le conservatisme dominant des milieux cléricaux et veulent moderniser l'enseignement de l'Église catholique. Ses prises de position publiques, diffusées notamment dans les publications qu'il dirige (*Ad usum sacerdotum* et *Relations industrielles*), ont d'autant plus d'écho qu'il est un prêtre au tempérament entier qui ne se prive pas de prendre des positions hardies. Elles plaisent aux antiduplessistes, regroupés particulièrement autour du journal *Le Devoir*, mais embarrassent son évêque et en choquent plusieurs, car son point de vue demeure minoritaire au sein du monde clérical.

Dans les années 1940 et 1950, il intervient publiquement sur deux questions délicates : le projet de réforme de l'entreprise et la dénonciation des mœurs électorales du gouvernement Duplessis. Le projet de réforme de l'entreprise est une idée avancée en 1947 par la Commission sacerdotale d'études sociales, formée de clercs et chargée de conseiller l'épiscopat. Elle interprète la doctrine sociale de l'Église comme exigeant que les travailleurs aient droit à la participation aux bénéfices, à la gestion et à la propriété de l'entreprise. Dion, qui fait partie de la Commission, se fait le principal porte-parole de ce projet, allant même jusqu'à soutenir, en 1950, que les patrons ont une « obligation morale » de consentir de tels droits à leurs employés.

L'idée fait son chemin dans les demandes syndicales lors de la célèbre grève de l'amiante en 1949.

Ce projet heurte évidemment la compagnie, qui y voit des mesures pour « s'arroger les droits de la direction ». Pour sa part, le patronat québécois combat farouchement ces principes qui sont finalement désavoués par le pape en juin 1950 parce qu'ils représentent « un glissement vers une mentalité socialiste ». Dion doit atténuer son interprétation de la réforme de l'entreprise et quitte même le Québec pendant un an dans la seconde moitié des années 1950, victime peut-être des forces conservatrices. Clavette traite avec force détails de tous les dossiers auxquels la Commission sacerdotale est mêlée durant ces années, mais elle ne définit pas clairement la notion de réforme de l'entreprise, ne s'arrête pas à relever l'originalité de l'interprétation de Dion et n'indique pas en quel sens elle a été reprise par la partie syndicale lors de la grève de l'amiante.

L'autre événement, qui aura encore plus de retentissement, touche le texte « Lendemain d'élections », rédigé avec l'abbé Louis O'Neil, qui paraîtra d'abord dans *Ad usum sacerdotum*, périodique destinée aux clercs, et puis dans *Le Devoir* à la suite des élections de 1956 remportées à nouveau par Maurice Duplessis et l'Union nationale. Les deux jeunes prêtres y dénoncent la corruption électorale et l'attitude d'une bonne partie du clergé québécois qui apporte son soutien à l'Union nationale. La thèse, qui fait scandale en 1956, est reprise dans une brochure, *Le Chrétien et les élections*, publiée peu avant les élections de 1960. Les forces dites « progressistes » se réjouissent de voir que des membres du clergé dénoncent l'Union nationale alors que les milieux conservateurs fulminent et que l'épiscopat se sent mal à l'aise devant une telle ingérence dans le débat politique.

Suzanne Clavette voit dans leurs prises de position publiques rien de moins « qu'un tournant dans l'histoire de l'Église du Québec » (p. 353). Elle analyse le débat sous tous ses angles, y consacrant plus de 100 pages, sans dégager toutefois que leur point de vue se rattache à un nouveau projet de société qui se manifeste au Québec après la Seconde Guerre mondiale. Des laïcs catholiques et même des clercs,

dont l'abbé Dion, rejettent le courant de pensée dominant depuis toujours dans l'Église au Québec, qui tient en suspicion la démocratie et les valeurs libérales pour leur préférer une vision hiérarchique et autoritaire de l'organisation sociale. Ils prennent la défense des libertés fondamentales et de la démocratie, malmenées par le régime Duplessis. En fait, ils subissent l'influence d'un courant de pensée européen d'après la Seconde Guerre porté notamment par la revue *Esprit*, qui ambitionne de réconcilier l'enseignement de l'Église catholique avec le libéralisme et les valeurs démocratiques. C'est cette avenue que prendra finalement l'Église avec le concile Vatican II au début des années 1960.

Cette conception de l'organisation sociale amène Dion à vouloir redéfinir les frontières entre le spirituel et le temporel en consacrant la laïcité de l'État et en confinant davantage la religion au domaine strictement spirituel. C'est pourquoi, au début des années 1960, il se fait l'avocat de la possibilité de contracter un mariage civil au Québec, soutient la création d'un ministère de l'Éducation, se prononce pour la déconfessionnalisation de la CTCC et critique le modèle d'enseignement des collèges classiques. Défenseur des changements induits par la Révolution tranquille, il devient proche du gouvernement Lesage, qu'il conseille en matière de relations de travail. Il joue ainsi le rôle de conseiller du gouvernement dans l'adoption, en 1964, de la loi 54, qui libéralise les lois du travail au Québec. Pour le secteur public et parapublic, Dion est de ceux qui appuient le droit à la syndicalisation et même à la grève, ce qu'il a peut-être regretté plus tard.

Sur plusieurs sujets abordés, le volume apporte de nombreuses informations nouvelles qui débordent largement la seule contribution de Gérard Dion, notamment sur la publication de la lettre pastorale sur la condition ouvrière chrétienne en 1950, sur la création du ministère de l'Éducation et sur l'adoption de la loi 54. On comprend que la compréhension de son point de vue exige une mise en contexte, mais l'auteure sent le besoin de pousser loin la recherche personnelle et de rendre compte de tout ce qu'elle trouve. Elle n'emprunte

d'ailleurs à peu près jamais d'informations trouvées dans d'autres travaux, car elle n'en cite à peu près pas. En conséquence, la biographie ne couvre qu'une portion de la vie de Gérard Dion, qui est décédé en 1990.

Pourtant, membre de la commission Woods sur les relations de travail à la fin des années 1960, Dion continue d'être très actif après 1966 et d'intervenir dans les débats publics. De mémoire, je me rappelle qu'il critique vertement la radicalisation du mouvement syndical dans les années 1970, qu'il accepte, en 1975, à la demande du gouvernement, d'enquêter sur l'endoctrinement des jeunes dans les écoles par des enseignants gauchistes. On sait aussi qu'il n'apprécie guère certaines politiques du gouvernement du Parti québécois, et qu'il juge sévèrement les résultats du référendum de 1980. Comme le propose Clavette, Dion a certainement contribué à la modernisation du Québec dans les années 1950 et 1960, mais il devient beaucoup plus conservateur au cours des deux décennies suivantes. Malheureusement, il faudra attendre un second tome de sa biographie pour comprendre son évolution pendant la dernière tranche de sa vie.

La biographie de Suzanne Clavette montre qu'elle est une historienne dotée d'une grande capacité de travail, qui ne ménage pas ses efforts d'érudition. Cependant, elle éprouve de la difficulté à choisir et à synthétiser ses informations, de sorte que ses ouvrages, volumineux, risquent certainement d'éloigner des lecteurs.

— Jacques Rouillard
Département d'histoire
Université de Montréal